



AS VILLEBON LONGJUMEAU HANDBALL

Bulletin d'adhésion - Saison 2019/2020

CREATION LICENCE

RENOUELEMENT

MUTATION



DOSSIER D'INSCRIPTION

NOM (Nom jeune fille)	PRENOM		
NOM Mariage	SEXE	<input type="checkbox"/> Féminin	<input type="checkbox"/> Masculin
Date de naissance	Ville de naissance		
Département de naissance	Nationalité		
Adresse	Code postal		
Tél Joueur	Tél port Responsable Légal 1		
	Tél port Responsable Légal 2		
Email Joueur	Email parents		
Signature Adhérent		Signature du tuteur si mineur	

FORMALITES D'INSCRIPTION A LA SECTION HANDBALL

COTISATION ANNUELLE

Catégories	Cotisation activité	Adhésion ASV	TOTAL
+16 ans, né(e) en 2002 et avant	192	18	210
Moins 18 ans né(e) en 2002	192	18	210
Né(e) en 2003 et 2004	155	10	165
Moins 15 ans né(e) en 2005 et 2006	155	10	165
Moins 13 ans né (e) en 2007 et 2008	155	10	165
Moins 11 ans né (e) en 2009 et 2010	140	10	150
Moins 9 ans né (e) en 2011 et 2012	140	10	150
Moins 7 ans né (e) en 2013 et 2014	140	10	150
Baby Hand né (e) en 2015 et 2016	140	10	150
Loisirs	132	18	150
Loisirs jeunes	120	10	130
Handfit (1 séance/semaine)	127	18	145

Loisirs & Handfit (1 séance/semaine de chaque)		162	18	180
Dirigeant		67	18	85

MOYENS DE REGLEMENT

CHEQUE(s) :

ESPECES :

COUPONS SPORT ANCV :

CHEQUE CE :

AUTRES :

AUTORISATION PARENTALE

J'autorise :

- Mon enfant à adhérer à la section handball de l'AS VILLEBON LONGJUMEAU, à participer aux activités proposées par le club.
- Mon enfant à être véhiculé(e) par les dirigeants du club et les parents (dont je fais partie) lors des déplacements.
- Les responsables de la section handball à faire prodiguer les premiers soins à mon enfant, et, le cas échéant à le faire transporter au centre hospitalier le plus proche.

SIGNATURE

REMARQUES IMPORTANTES

- J'autorise les dirigeants du club à prendre le présent licencié en photo, et à publier ces photos sans contrepartie, sur le site Internet du club, dans les publications du club et sur les panneaux d'affichage.
- J'approuve le règlement intérieur de la section handball de l'AS Villebon Longjumeau.
- Je m'engage à participer à deux déplacements minima dans la saison en tant qu'accompagnateur.
- J'ai pris connaissance des garanties accordées aux licenciés de la Fédération Française de handball, et je ne souhaite pas souscrire d'options proposées.
- Règlement Général de la Protection des Données - (RGPD)

« Pour information, l'utilisation des données personnelles collectées par le club de l'AS Villebon-Longjumeau HB permet de vérifier et valider les inscriptions, de communiquer lors des événements ou activités des sections, des échanges spécifiques avec l'adhérent(e) en relation avec le fonctionnement de la section. Les données d'identification (civilité, nom, prénom, date de naissance, adresse, CP, ville, n° de téléphone et adresse mail) sont communiquées aux Fédérations sportives correspondantes à leur sport afin d'obtenir les licences pour les adhérents. Ces données sont également utilisées pour le calcul des versements, de la cotisation au club.

Si vous avez besoin d'information complémentaire et conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) vous pouvez exercer vos droits en nous transmettant le formulaire ci-joint permettant de formaliser votre demande »

SIGNATURE

PIECES A FOURNIR AU DOSSIER D'INSCRIPTION

Ce dossier doit être accompagné obligatoirement :

- Le présent document rempli et signé (y compris l'autorisation parentale pour les enfants mineurs)
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique du handball **EN COMPETITION** en cas de création de licence ou de mutation ; celui sera valable pour 3 saisons.
- L'attestation **QUESTIONNAIRE DE SANTE** datée et signée en cas de renouvellement de licence (à la condition d'avoir répondu **NON** à toutes les questions du questionnaire de santé) sinon fournir un nouveau certificat médical.
- 1 Photo d'identité
- 1 photocopie d'un document officiel d'état civil (en cas de création de licence ou de mutation)
- Le règlement annuel :
 - ✓ Chèque à l'ordre de l'ASV (possibilité de donner plusieurs chèques à l'inscription pour répartir les versements, maximum 5 chèques)
 - ✓ Coupons sport
 - ✓ Chèques vacances ANCV
 - ✓ Espèces.

Pensez à mettre votre dossier dans une enveloppe. Merci.

Remettre le dossier complet à l'entraîneur ou au dirigeant de l'équipe ou le transmettre par courrier en juillet et août à :

ARTS ET SPORTS A VILLEBON

Place du 8 Mai 1945

91140 Villebon-sur-Yvette

VIE DU CLUB

Souhaitez-vous participer à la vie du club sur les points suivants :

Tables de marque	<input type="checkbox"/>
Photos / Vidéos des matchs	<input type="checkbox"/>
Site Web / Facebook	<input type="checkbox"/>
Organisation d'évènements	<input type="checkbox"/>
Autres (précisez)	<input type="checkbox"/>

Peut-être connaissez-vous le futur partenaire de l'ASVLHB ? N'hésitez pas à entrer en relation avec le club à l'adresse : 5891000.president@ffhandball.net. Nous serons ravis de présenter les différentes opportunités qui s'offrent à nos sponsors et mécènes, que ce soit pour une équipe en particulier ou pour le club de manière générale.

CONTACTS DU CLUB

AS VILLEBON LONGJUMEAU HANDBALL

TEL. 07 61 13 44 77 / 01 60 14 65 41

EMAIL : 55891000.PRESIDENT@FFHANDBALL.NET / ASVATELIERDESARTS@ORANGE.FR

REGLEMENT INTERIEUR

Vis-à-vis du club

- Les présentes dispositions ne sont qu'un règlement interne à notre section. Elles ne remettent en aucun cas en cause les statuts de l'ASV.
- Ces dispositions et le respect des règlements fédéraux sont applicables tant que la personne sera licenciée du club

A) Inscription

- Aucune inscription ne sera effectuée sans versement de la totalité de la cotisation. Le bureau accepte plusieurs chèques du montant total de la cotisation.
- Le dossier d'inscription doit être complet selon les indications reprises en page 3 (voir paragraphe correspondant).
- **Chaque dossier ne sera accepté que lorsqu'il sera complet.**
- Dans le cas de mutation, le club paie la mutation mais le joueur ou la joueuse établit deux chèques de caution équivalents au prix de la mutation. Ces chèques seront restitués comme énoncé au paragraphe précédent.

B) Formation

- Toute personne bénéficiant d'une formation ou d'un recyclage payés par le club devra déposer deux chèques de caution équivalant au total de la formation. Le premier chèque sera restitué à l'issue de la première année d'encadrement d'équipe suivant la formation, le second à l'issue de la seconde année. En cas d'abandon et/ou de mutation le ou les chèques seront encaissés.

C) Sanction

- Toute sanction financière prise à l'encontre d'un licencié sera à la charge de cette personne ou de la personne responsable pour les mineurs
- La reprise des entraînements et des matches ne sera autorisée qu'après quitus de la sanction

D) Participation

- La participation aux entraînements et aux matches ne pourra se faire qu'après remise du dossier complet.
- Chaque joueuse ou joueur doit être en mesure de présenter la licence qui lui est transmise par la F.F.H.B faute de quoi, il ne sera pas autorisé à participer à la rencontre.
- Chaque adhérent prend connaissance et accepte le règlement intérieur de la section

Vis-à-vis de l'équipe

- L'entraîneur est seul habilité à constituer la sélection de son équipe pour les compétitions. Et est autorisé à ne pas sélectionner un joueur en cas d'absence non justifiée à l'entraînement.
- En cas d'absence prévisible, informer l'entraîneur **au moins 24 h à l'avance**

Vis-à-vis de l'extérieur

- S'abstenir de toute remarque, critique, envers l'arbitre, seul le capitaine a autorité pour faire cette démarche et encore avec courtoisie.
- Ne pas répondre et rester courtois envers les adversaires, les officiels et le public en toutes circonstances.

A Villebon le : _____

SIGNATURE



AS VILLEBON LONGJUMEAU HANDBALL

Entraînements - Saison 2019/2020

SAISON 2019 / 2020				
JOUR	LIEU	HORAIRE	EQUIPE	ADRESSE GYMNASSE
Lundi	TERRAY	18 H 00 à 19 H 15	M13 Mix / M13F	Centre sportif St Exupéry Gymnase Terray Rue la Rozas de Madrid Villebon
	TERRAY	19 H 15 à 20 H 30	M18 M	Centre sportif St Exupéry Villebon
	OSTERMEYER	19 H 00 à 20 H 30	M18 F	Gymnase Micheline Ostermeyer Rue Jules Ferry Longjumeau (à côté de la ferme pédagogique)
	VILLEMOISSON	19 H 00 à 20 H 30	M15 F	Gymnase les Erables Allée du Chantier de Justice Villemoisson sur Orge
	VILLEMOISSON	20 H 30 à 22 H 00	+16F	Gymnase les Erables Villemoisson
Mardi	TERRAY	18 H 00 à 19 H 30	M15 M	Centre sportif St Exupéry Villebon
	TERRAY	19 H 30 à 21 H 00	Loisirs	Centre sportif St Exupéry Villebon
	TERRAY	21 H 00 à 22 H 30	+16M	Centre sportif St Exupéry Villebon
Mercredi	TERRAY	19 H 30 à 20 H 15	HANDFIT	Centre sportif St Exupéry Villebon
	OSTERMEYER	17 H 00 à 18 H 30	Decouv (M9-2 + M11)	Gymnase Micheline Ostermeyer Longjumeau
	OSTERMEYER	18 H 30 à 20 H 00	M13F	Gymnase Micheline Ostermeyer Longjumeau
Jeudi	TERRAY	18 H 00 à 19 H 15	M15 M	Centre sportif St Exupéry Villebon
	TERRAY	19 H 15 à 20 H 30	M18 M	Centre sportif St Exupéry Villebon
	TERRAY	21 H 00 à 22 H 30	+16M	Centre sportif St Exupéry Villebon
	OSTERMEYER	19 H 00 à 20 H 15	M13 Mix	Gymnase Micheline Ostermeyer Longjumeau
	A. NICOLAS	19 H 30 à 21 H 00	M15 F	Gymnase André Nicolas Rue Léontine Sohier Longjumeau
	A. NICOLAS	21 H 00 à 22 H 30	+16F	Gymnase André Nicolas Rue Léontine Sohier Longjumeau
Vendredi	OSTERMEYER	19 H 00 à 20 H 30	M18 F	Gymnase Micheline Ostermeyer Longjumeau
Samedi	TERRAY	11 H 45 à 12 H 30	Baby	Centre sportif St Exupéry Villebon
	TERRAY	10 H 00 à 11 H 30	M7 / M9	Centre sportif St Exupéry Villebon
	TERRAY	11 H 30 à 13 H 00	M11 Mixtes	Centre sportif St Exupéry Villebon
	SCEAUX	08 H 30/10 H 30	M15 / M18	Gymnase Pablo Picasso 16 Rue du Pont Neuf Saulx les Chartreux
Horaires sous réserve de modifications suivant les inscriptions enregistrées & les créneaux accordés.				